



GUESNOL

Cette paroisse, qui s'appelait autrefois Langouesnou ou Saint-Gouesnou, doit sa fondation à ce saint Evêque qu'Albert le Grand donne comme successeur de saint Houardon sur le siège de Saint-Pol-de-Léon. Toujours est-il que les Evêques de Léon ont conservé sur cette paroisse une juridiction séculière dite de Saint-Gouesnou.

EGLISE PAROISSIALE

Dans la région de Brest, c'est la plus belle et la plus monumentale. La date la plus ancienne qu'on y trouve est celle de 1607, à la porte du transept Sud ; à l'intérieur, sur les sablières du chœur, on a celle de 1615. L'abside, tournée vers la grande place, offre un ensemble très mouvementé et très riche, en même temps que d'une silhouette élégante, avec ses pans coupés, ses hautes fenêtres, ses pignons aigus, ses contreforts, ses clochetons et ses pyramidions couronnés de croissants. Quelle est l'origine de ces croissants de couronnement, que l'on trouve aussi au porche de Saint-Houardon de Landerneau, et dans quelques autres édifices de cette époque ? Il est à croire qu'ils ont été empruntés au château de Kerjean, en Saint-Vougay, lequel a été cons-

truit sous le règne de Henri II, 1553-1563 et accuse fortement, dans son ensemble et dans ses détails, l'influence du château d'Anet, où les croissants ont été prodigués en l'honneur de Diane de Poitiers.

Contrairement à l'usage habituel qui place les porches sur la façade Midi, nous trouvons, ici, le porche accolé à la façade Nord ; mais il y a une raison de convenance, car c'est ce côté qui est le plus en vue, étant longé par la grand'route de Brest à Lannilis, et c'est aussi par là que le plus grand nombre de paroissiens accède à l'église. Ce porche, commencé en 1642, appartient à la grande famille des porches du bassin de l'Elorn : Bodilis, 1570 ; Landerneau, 1604 ; Guimiliau, 1506 ; Trémaouézan, 1610-1623. On y retrouve les mêmes éléments, les mêmes caractères : appuyant les angles, deux puissants contreforts ornés de niches sur leurs trois faces et couronnés de lanternons ; deux colonnes à chapiteaux composites supportant le premier fronton en demi-cercle surbaissé ; plus haut, un deuxième fronton plus aigu ayant pour rampants une découpure flamboyante, et au milieu deux cariatides-gaines encadrant une niche au-dessus de laquelle monte un très beau clocheton à deux étages. La grande arcade d'entrée est supportée par deux belles colonnes françaises, colonnes traditionnelles dans nos porches, faites de tambours cannelés alternant avec des bagues saillantes et ornements, inventées par Philibert Delorme. Sous la clef en volute d'acanthé de cette arcade est gravée la date de 1664.

A l'intérieur du porche, dans la frise courant sous les niches des douze Apôtres, est cette inscription :

O : QVAM : METVENDVS : EST : LOCVS : ISTE : VERE :
NON : EST : HIC : ALIVD : NISI : DOMVS : DEI : ET :
PORTA : CELI : — DOMVM : DEI : DECET : SANCTITVDO :
SPONSVS : EIVS : CHRISTVS : ADORETVR : IN : EA :
— 1642.

Comment faire concorder cette date de 1642 avec celle de 1664, inscrite en haut de l'arcade ? Se peut-il qu'il y ait eu une interruption si longue dans le cours des travaux ?

Les deux huis en chêne des portes qui donnent accès dans l'église sont de la date de la construction, composés de panneaux ornés d'entrelacs, de têtes de chérubins, de dix anges en pied et drapés, portant les instruments de la Passion ; et dans de petites nichettes, au sommet, sont les statuette de Notre-Dame et de saint Gouesnou.

A l'intérieur, on peut admirer la belle hauteur de la nef, les poutres et les sablières richement sculptées ; dans le sanctuaire, deux étages de niches en pierre, les six niches supérieures surmontées de dais très ornementés, comme ceux du porche.

Au-dessus des autels secondaires sont deux retables anciens. Celui de l'autel Nord a un grand bas-relief représentant saint Yves assis sur un siège élevé, rendant la justice et ayant autour de lui un riche offrant une bourse, deux pauvres, une veuve, un orphelin et un homme de loi. Un petit ange tient un cartouche sur lequel est écrit : SAINT . YVES . Le retable de l'autel du Rosaire a de très belles colonnes torses avec enroulements de vignes.

Dans les panneaux de la tribune, qui est toute récente, on a reporté des sculptures anciennes, statuette et bas-reliefs.

La date de la fin des travaux est indiquée par deux inscriptions gravées sur les sablières ou corniches du chœur.

Du côté de l'Evangile :

CET . EDIFICE . FVT . FAICT . AV . TEMPS . DE . M^r .
G . TOVRONCE . RECT . 1615 .

Du côté de l'Epître :

F . PIELARS . FABRIQUES . E . GVEGVEN . LAN . 1615 .

On voit dans l'église la dalle tumulaire de Guillaume Touronce, avec son effigie gravée et son épitaphe ainsi conçue, en caractères gothiques :

CY GIST NOBLE ET VENERABLE PERSONNE
MAISTRE GUILHOMME TOURONCE
CHANOINE DE VANNES
RECTEUR DE SAINT GOUESNOU

Au haut de la porte percée au bas du clocher, dans le pignon Ouest, on lit la date de 1772 ; ce ne peut être là que l'indication d'un travail de restauration ou d'une reprise en sous-œuvre, car ce clocher offre tous les caractères du xvi^e siècle, ainsi que l'église. Deux contreforts l'appuient à sa base et encadrent la porte d'entrée ; les deux chambres des cloches sont entourées de belles balustrades saillantes ; de légers clochetons se détachent au pied de la flèche qui s'élève, très élancée, très aiguë, hérissée de crossettes sur ses angles.

Les archives de l'Evêché possèdent un procès-verbal, dressé le 7 Janvier 1607, donnant l'état de l'église avant son agrandissement ; nous le publions *in extenso* malgré sa longueur, car il nous fournit des renseignements intéressants sur la disposition des autels, vitres, tombes et sur les seigneurs prééminenciers (1).

(1) Cette pièce est une copie absolument calligraphiée par M. Le Sénéchal de Pénanguer, recteur de Gouesnou vers 1786, mais le copiste ne semble pas toujours très au courant des termes héraldiques.

Du 7 Janvier 1607

*Procès-verbal avant l'agrandissement de l'église paroissiale
de Goueznou par les paroissiens.*

« Tangui Penfentenyou escuyer sieur de Kermorvan conseiller du roy et son senechal en la cour de Saint-Renan Brest sçavoir faisons que noble venerable persone Messire Guillaume Touronce prêtre recteur de la paroisse de Saint-Gouesnou nous seroit venu trouver au lieu de Kermorvan, où nous faisons nostre continuelle residence le dernier jour de Novembre l'an mil six cent six lequel nous auroit remonstré que *les paroissiens du dit Saint-Gouesnou tant nobles que partables auroient délibéré de demolir le corps cœur de la ditte eglise pour l'aggrandir et la rédiffier d'une autre façon*, ce qu'ils n'ont voulu faire que préalablement estat ne soit fait de la dite eglise et des preminences y estant a present, nous suppliants humblement d'y vouloir condescendre jusques au dit Saint-Goueznou pour faire les estats, a quoi inclinant l'aurions advisé d'avertir ses paroissiens tant nobles que partables et tous prétendans interest en la démolition de la dite eglise et dites préminances tant prosne faisant que les *avis particuliers de s'y trouver a heure de grande messe en la dite eglise du dit Saint-Gouesnou au dimanche septieme de Janvier prochain en suyvant au quel lieu et heure aurions donné assignation de nous trouver et a la dite fin serions partis exprès du dit lieu de Kermorvan distant du dit Saint-Gouesnou de cinq lieues*, où arrivé le samedi sixième jour du dit mois de Janvier et le lendemain septieme du dit Janvier l'an mil six cent sept nous nous serions rendus au dit Saint-Gouesnou ensemble Messire François le Jar escuyer sieur de Chevdu Bois

procureur du roy de la dite cour, aussi mandé exprès, et ayant en notre compagnie Messire Mathieu le Barzic commis au gref de la dite cour pris pour avocat et nous estant transporté en la dite eglise paroissiale du dit Saint-Gouesnou a heure de la grande messe dite le dit jour et celebrée par le sieur Touronce recteur susdit. Et ayant le dit sieur Recteur fait entendre a ses paroissiens present faisant le sujet de nostre commission ont comparus : maistre Yves Gouzillon escuyer sieur de Keryvant procureur fiscal de Reverend Père en Dieu Messire Rolland de Neuffille evesque de Léon en la dite cour et jurisdiction de Saint-Goueznou, noble puissante dame Mauricette de Goullanou dame vicomtesse de Coetquenandouairiere de Plœuc curatrice de haut et puissant Messire Sebastien de Plœuc son fils baron de Guergorlay seigneur de Plœuc Tymeur le Brignou y demeurant a present au chateau du Brignou paroisse de Plouvien, damoiselle Jullienne Penannech femme et compagne epouse de noble puissant François Rioualen sa procuratrice speciale sieur et dame de Meslean et noble homme Jan Rioualan sieur du Froutyven douairin du dit sieur de Meslean et son presomptif héritier et noble et faisant aussi pour les sieurs de Meslean en promettant tant la dite dame de Meslean demeurant au dit lieu de Meslean paroisse de Saint-Gouesnou que le dit sieur du Froutyven demeurant au lieu de Lanousouarn paroisse de Plouenan sous obligation de leurs biens que le sieur de Meslean a present malade aura agréable ce qui fait sera en la presente assemblée et qu'il ne viendra jamais en contre, damoiselle Françoise Simon dame douairiere de Kergroas curatrice de noble homme François Gouzillon son fils aîné sieur du dit lieu de Kergroas demeurant au lieu de Kergroas en la paroisse de Saint-Gouesnou, François Courtois escuyer sieur de Lezevet demeurant

en la paroisse de Ploumoguier et François Denis escuyer sieur du Bois y demeurant en la paroisse de Saint-Gouesnou et les paroissiens contributifs a fouage de la dite paroisse sçavoir François Guimarch, François Helary, Mathias Jestin, Gilles le Tartu, Michel le Dreau, Rene le Beuf, Yves Gestin, Vincent Migadel, Yvon Gueguen, Jacques Pondaven, Yvon le Tous, Rolland Cloarec, Guillaume le Guell et Jean Mao fabrique de la dite eglise, Guillaume Floch procureur terrien en la dite paroisse pour l'an passé, Yvon le Guen choisi ce jour a procureur pour la dite paroisse et plusieurs autres paroissiens contributifs, lesquels nobles et partables ayant conferré de leurs communes affaires qui après meure délibération consentent le demolissement du chœur chanceau de la dite eglise parce qu'elle est trop petite et trop basse, afin d'y faire un autre bastiment suvant le dessein fait par Yvon Jacq maistre maçon en tirer le portrait par Maistre Goulven Lestobec peintre present aussi en leurs personnes et nous ont requis de faire estat des préminances et armoiries qui sont a present en bosse des vitres de la dite eglise et de leur dit dessein nouveau afin de conserver son droit a chacun et obvier aux abus qui pouroint survenir a cause du dit changement, ce que leur avons accordé et permis d'y proceder apres la grande messe. Icele finie et achevée avons en presence des dits procureur du roy procureur fiscal tous les susdits nommés nobles et partables procédé à faire le dit estat comme ensuit et avons commencé par le dedans de la dite eglise par la grande et maitresse vitre du pignon oriental estant au devant du grand autel laquelle consiste en quatre panelles et une rose au dessus de sept soufflets, au plus haut soufflet a la representation l'image de M. Saint-Gouesnou et aux autres soufflets et corniches au dessous neuf ecussons sçavoir aux deux prochains soufflets du dit image deux ecussons l'un

devers le Septentrion ou Evangile portant les armes pleines du Brignou qui sont *de gueule a six besant et une fiff dor* et l'autre devers le Midy ou du coté de l'Epistre portant les armes du Brignou en alliances les armes du Pont qui sont *dor a un lion de gueule* et au dessous du dit ecusson devers le septentrional deux autres ecussons es deux autres soufflets prochain, l'un portant les armes du Brignou en alliances les armes du Guellennec qui sont *une banière quarrée d'argent semée d'hermines ayant un chef de gueule semé de trois fleurs de lys dor* et l'autre ayant les armes du Brignou en alliances les armes de Tyvarlen qui sont *d'argent a trois pales d'argent d'azur et au dessous azur et un lyon d'argent*. Et en deux panelles au dessous des trois ecussons y a deux representations, l'une qui est prochaine du milieu de la dite vitre portant les armes de Plœuc qui sont *d'argent avec trois cheffrons de gueule semé d'hermines en ecartelet* avec les armes de la baronie de Guergorlay qui sont *des veres dor gueulle l'un contre l'autre*, l'autre representation devers le Septentrion portant les armes de Plœuc Guergorlay en alliances les armes du Brignou et au dessous du dit ecusson du Brignou avec les alliances du Pont devers le Midy, y a deux soufflets l'un vers le milieu de la vitre portant les armes pleines de Meslean qui sont *d'argent a trois roses et un cheffe de gueulle* l'autre vers le Midy portant les armes de Meslean en alliances les armes de Kergroazes qui sont *d'argent a trois fusées de sable* et en lune des corniches a droit au dessous des armes du Brignou avec l'alliance du Pont sont les armes de Meslean avec les armes de Kermorvan Jourdren en alliance qui sont *de gueule a une croix d'argent* et en l'autre corniche devers le Midy sont les armes de Meslean avec les armes de Kersauson en alliance qui sont *de gueule a une boucle d'argent*. Et en la rose au milieu droit au dessous dudit image de Saint Gouesnou

et au dessous des deux panelles du milieu sont les armes pleines de Meslean avec un aïse que le dit sieur du Frou-tyven et dame de Meslean ont aussi dit appartenir au dit sieur de Meslean en la dite costiere aussi être mise, a cause d'une fille de la dite maison de Meslean en son tems abbesse de Hennebont ou y a et y a en la quatrième pannelle devers le Midy une représentation portant les armes pleines de Meslean *et en l'arcade qui cerne le cœur devers le Septentrion* sont au dessus *et au haut du dit arc près le grand autel* en pierre en bosse les armes du Brignou et au dessous un tombeau élevé armoyé au dessus des armes de Plœuc et Guergorlay en alliances les armes du Brignou au bout susain des armes du Brignou en des quintefeuilles en alliance et au bout susain les armes plaines du Brignou et au côté devers le septentrional les armes du Brignou ayant en alliances les armes du Pont *et du côté du cœur* les armes de Tyvarlan en alliance avec les Brignou et de l'autre côté de la dite tombe devers le Septentrion est la chapelle du Brignou ayant un autel et au devant icelui une fenestre composée de trois panelles et une rose au dessus de trois soufflets, au plus haut soufflet sont les armes de Plœuc et Guergorlay en ecartelet, en l'autre devers le Septentrion les armes de Plœuc et Guergorlay avec les armes du Brignou en alliances et en l'autre les armes de Plœuc et Guergorlay en alliances les armes de Goulaine qui sont *de gueule a trois leopards dor avec une fleur de lys en abyme* et au bas de la pannelle devers Septentrion y a une représentation portant les armes de Plœuc et Guergorlay en ecartelet et en l'autre devers le Midy autre représentation portant les armes de Plœuc avec les armes de Goulaine en alliance, et devers le Septentrion y a en la chapelle, autre fenestre composée de deux pannelles et une rose et en la dite rose sont les armes de Plœuc de Guergorlay et ecartelet; au dessous y

a une voute et au haut dicelle en bosse en pierre les armes de Plœuc et Guergorlay en alliance les armes du Brignou et sous la dite voute y a un escabeau de plus bas en la vitre et en la muraille du Septentrion *et en l'endroit du second arc* y a une fenestre et deux panelles et une rose la dite rose portant un ecusson des armes de Plœuc et Goulaine en ecartelet et en la pannelle vers l'occident autre ecusson portant les armes de Plœuc et Guergorlay en alliances les armes du Brignou et une voute au dessous non armoyé et neanmoins reconnu de tous appartenir a la dite dame de Plœuc; et vis a vis a côté sous le second arc et devant l'autel de Saint Goulven y a un escabeau de trois pieds et demy de largeur et quatre de longueur appartenant a la dame de Plœuc et joignant au dessous autre escabeau appartenant a la dame de Kergroas et vis a vis a la dite muraille devers le Septentrion autre fenestre composé de deux panelles et une rose de trois soufflets; en la plus haute sont les armes de Kergroas qui sont *dor a trois coloumps et une fiff dazur* en la rose devers l'occident les armes de Kergroas avec les armes de Gazret qui sont *cinq grenelles de gueules et un lezard* a travers et en l'autre rose devers le Midy les armes de Kergroas en alliances les armes du Tromeur qui sont *dor en un lion de gueule* et en la dite pannelle devers Occident les armes de Kergroas en alliance les armes de Keruzou qui sont *dargent a un nillé dazur avec un lambeau de gueule* au dessus est en l'autre pannelle les armes de Kergroas et en alliance *argent et un arbre de sinople* avec les Carman, et au dessous les fenestre une voute ayant au haut dicelle en pierre en bosse les armes de Kergroas et au bas de la dite voute y a un escabeau appartenant a la dite dame de Kergroas, et contre la muraille au dedans du cœur y a une lisière parsemée des armes de Plœuc laquelle a été mise lors du décès du dernier seigneur et plus bas au côté septentrional au

dessous du portique y a une autre fenestre a present bouchée que la dite dame de Plœuc dit lui appartenir. Au haut du premier arc pres le grand autel du costé du Midy et au milieu du dit arc sont en pierre en bosse les armes pleines de Meslean en blason et dessous cernant le cœur y a une pierre tombale pierre de kersanton armoyée dessus de deux ecussons, lun portant les armes plaines de Meslean, lautre les armes de Meslean et du Froutyven et ecartelé qui sont *sable a une bûche et un dard demy argent* et au bout susain les armes plaines de Meslean en alliance les armes de Kerandraouff qui sont... *a un lion d'argent* et autre ecusson devers le cœur portant les armes de Meslean avec les armes de Kersauson en alliance et autre devers le Midy portant les armes de Meslean en alliance les armes de Rambouch qui sont *dor a six colombes d'azur*; et de lautre de la dite tombe du cœur devers le Midy ou l'Epistre, est la chapelle de Meslean et joignant icelle tombe un accoudoir devant l'autel au pignon oriental d'icelle chapelle, y a une fenestre composée de quatre panelles portant en representation la vie de M. Saint-Jehan et au dessus de la rose y a huit ecussons : au plus haut sont les armes pleines de Meslean, au prochain au dessous en le Septentrion sont les armes de Meslean en alliances les armes du Fournevet qui sont *gueulle a deux couronnes d'argent* et en lautre du costé du midy les armes de Meslean en alliance les armes de Penannech qui sont *d'argent a six besans de gueule* ayant un ecusson d'azur, aux deux autres devers le Septentrion sont les armes de Meslean avec en alliance de Kersauson lun et lautre Meslean avec les armes de Kergroazes en alliance et en lun des deux autres ecussons et Midi scavoir, au plus proche du milieu de la dite vitre les armes de Meslean et en alliance les armes du Froutyven et en lautre les armes de Meslean et en alliance les armes de Treuiguer qui sont *argent a*

trois coquilles et un croissant de gueules, et en la muraille devers le Midy y a autre fenestre de deux panelles et une rose au dessus, en la dite rose y a un ecusson portant les armes pleines de Meslean avec les armes de Kersauson en alliance et en lautre panelle devers Occident autre ecusson portant les armes de Meslean avec les armes de Kerandraon en alliance, et au dessous y a une voute et au haut d'icelle un ecusson en pierre en bosse portant les armes pleines de Meslean et en la dite voute un escabeau et au dessous du second arc devant l'image de saint Pierre y a deux escabeaux appartenans au sieur de Meslean, et vis a vis en la muraille devers le Midy deux fenestres : la plus haute composée de deux panelles en une rose et en la rose sont les armes plaines de Meslean et au dessous y a une voute et au haut d'icelle un ecusson en pierre en bosse portant les armes plaines de Meslean et au dessous la dite voute un escabeau, et l'autre fenestre plus bas composée aussi de deux panelles a une rose et la dite rose portant les armes de Meslean avec les armes de Kergroazes en alliance qui sont *d'argent a deux turques d'azur* et plus bas au dit pignon meridional y a une fenestre vis a vis du fond baptismal a present non armoyé, que la dame de Meslean a dit lui appartenir, et y a en chacune des chapelles du Brignou et Meslean une porte pour entrer du cimetiere dans les dites chapelles et au bas de l'église sous la tour y a deux panelles vitrées et non armoyées aucunes armes mais la dite dame de Plœuc dit y avoir droit et d'y mettre ses armes lesquelles elles estoient, auparavant la démolition de la tour de la dite église; et a fait sommer sortir de la dite église et fait le tour d'icelle commencé par le bas d'icelle et en la tour sont les armes du dit seigneur Evêque qui sont *un saulthouer d'argent semé de caripanes d'azur* (1) en pierre en bosse, sans aucun arms est

(1) Les armes de Mgr de Neuville étaient de gueules au sautoir de vair.

en la muraille devers le Septentrion ; au bas de la fenestre de la dite chapelle du Brignou y a un ecusson en pierre en bosse portant les armes du Brignou et pareil ecusson au pignon oriental de la dite chapelle une liziere au dehors icelle chapelle du Breignou, la dite liziere continue au pignon oriental de la dite eglise avec les armes en alliances de Plœuc sans autre ecusson en pierre en bosse, et au haut du pignon oriental de la dite chapelle de Meslean y a aussi un ecusson en pierre en bosse portant les armes plaines de Meslean ; et ce fait comme devant *ont les dits procureur du roy procureur du dit seigneur Eveque et les nobles et partables consenti le démolissement de la dite eglise entierement pour la rebattir, aggrandir et hausser, a commencer par le haut bout du cœur au premier tems convenable, en la forme aux conditions ci après, que le cœur sera composé de deux ares de chacun costé chacun arc contenant pied vuide, et au haut du premier arc devers le Septentrion seront mis les armes du Brignou en pierre en bosse sous chacune arcade pied de hauteur, au dessous du dit arc remis la dite tombe en la forme qu'elle est a present avec les armes en alliances de Plœuc du Brignou, et en l'autre arc vis a vis du costé du Midy seront remis au haut d'icelui en bosse les armes de Meslean avec la dite tombe en pierre de kersanton armoyé comme devant des armes de Meslean et ses alliances, que le haut du cœur et le pignon oriental sera fait en forme ovale de donner aux lanternes composées de trois grandes fenestres chacune de trois panelles sçavoir : lune au milieu laquelle aura une rose au dessus des dites panelles qui sera de cinq soufflets au plus haut desquels sera remis l'image de M. Saint Gouesnou et au dessus de son chef les armes de France, et les deux autres soufflets au dessous en la panelle devers le Septentrion seront a la dite dame de Plœuc au dit nom, et aussi le plus (bas) soufflet devers le*

Midy et prochain sous le dit image y seront remis les armes de Plœuc et Brignou avec telles alliances qu'il plaira la dite dame et l'autre soufflet et panelle au dessous devers le Midy demeureront au sieur de Meslean et y seront pareillement remis ses armes, et le haut de la panelle du milieu apartiendra aussi au sieur Meslean pour y mettre un seul ecusson de ses armes avec la crosse comme il est a present, et au dessous droit au milieu de la dite panelle la dite dame de Kergroas au dit nom auroit aussi un seul ecusson o la permission de la dite dame de Plœuc et du dit sieur de Meslean et aura la dite dame de Plœuc deux representations en la dite grande vitre comme elle avoit et le dit sieur de Meslean une ; dans l'autre fenestre du donnant devers le Septentrion sera pareillement fait de trois panelles et cinq soufflets laquelle appartiera en entier a la dite dame de Plœuc, et l'autre de l'autre costé devers le Midy sera de meme façon et appartiera en entier au sieur de Meslean et de chacun costé du cœur y aura une vitre pour une chapelle o croisée au haut et chacun vitre y aura autel, au dessus une fenestre en chacune chapelle, autre autel et fenestre au pignon septentrional merydional armoyé par dehors en bosse ; et au dessous des dites fenestres devers le Septentrion et Midy y aura en chacune chapelle une voute au haut desquelles y aura aussi un ecusson en pierre et appartiera la dite chapelle devers le Septentrion depuis le cœur et le bas pignon occidental dicelle et en droit ligne du dit pignon jusqu'au cœur entierement, a la dite dame de Plœuc et y seront ses armes remis tant en bosse que en fenestre ; et seront chacune des dites chapelles de huit pieds hors la vitre et a chacun y aura une porte pour entrer et sortir au cymitiere ; et l'endroit qui sera entre le bas pignon de la dite chapelle du Brignou jusque au cœur au dessous du second arc jusques au dernier pillier du dit second

arc contenant douze pieds de quarré, sera et appartiendra aussi en entier a la dite dame de Kergroas et pourra y mettre tombe et escabeaux tant pres le pignon septentrional que joignant le dit pillier, sans entrer au cœur ny en la dite chapelle du Brignou ; et au dit pignon sera faite une fenestre, au dessous une voute lesquelles pareillement appartiendra a la dite dame de Kergroas et y seront les armes pareillement remis tant en bosse que vitre ; et la dite chapelle devers le Mydy bastie comme devant jusqu'au dernier pillier du dit second arc, appartiendra entièrement au dit sieur de Meslean et seront pareillement ses armes tant en bosse que en vitre, et au plus haut du dit pignon oriental par dehors sera mise une belle pierre bien taillée portant les armes de France et de Bretagne en bannière avec la couronne et les deux ordres mise en couleur de blason ; et ne pourra aucun mettre ni escabeau ni tombes elevees ni basses au cœur sans l'expres consentement des dites dame de Plœuc et de Meslean fors que le recteur de la dite paroisse pour lequel sera mis une pierre tombale au bas du marchepied du grand autel et a six pieds du dit autel, lequel emplacement appartiendra au dit recteur seul pour être inhumé ou celui des prêtres qu'il voudra, decès leur advenant, et aux droits prohibitifs a tous autres est les dits cœur et chapelles ainsi batties, tous susdits ont consenti le demolissement du grand corps de la dite eglise pour estre rebatti au niveau du dit cœur, a condition que la dite dame de Plœuc aura devers le Septentrion au bas du chanceau de la dite eglise devant le crucifix vis a vis de l'autel de Saint Goulven et a pied du dit autel, un escabeau de trois pieds et demy de largeur et quatre de long ; et de deux pieds plus bas le dit sieur de Lezerec aura un escabeau de trois pieds de largeur, trois pieds et demy de long et les tombes au dessous du dit escabeau ; et l'autre côté vis a vis

devers le Midy, le dit sieur de Meslean aura un escabeau aupres de l'autel de Saint Pierre de la grandeur de trois pieds et demy de largeur et quatre de long ; et le dit sieur du Bois aura la plus haute fenestre au dit chanceau devers le Midy, y mettra ses armes et en la voute au dessous, tant en bosse que en vitre, au dessous au bas de la dite voute, pourra mettre un escabeau de pareille grandeur de trois pieds de largeur trois pieds et demy de long sans le pouvoir hausser plus avant que le coin du bas bout de la dite voute, et aussi aura deux tombes sous son dit escabeau ; et tous les autres fenestres du corps de la dite eglise seront garnis de vitres blanches et ne pourra aucun mettre ses armes sans le consentement de tous et pour le profit de l'eglise ; le tout ce que dessus quitte de rente fors que les sieurs de Meslean païra et continuera comme au passé pour le pain benit, trois boisseaux froment mesure Saint-Gouesnou, sous les prieres au prone, a la fabrique par an de rente et la dite dame de Kergroas la somme de cinq sols monnois et le dit sieur du Bois vingt sols monnois aussi de rente ; et moyenant ce les dite dame de Plœuc, sieur de Meslean, dame de Kergroas, sieur de Lezeret quittent tous droits qu'ils ont a present tant en fenestre, escabeaux, tombes, au bas de la dite eglise, et seront tenus les paroissiens et feront la mise des nouveaux edifices et remettra les dits vitres des dame de Plœuc, sieur Meslean, dame de Kergroas comme dit est sauf a se servir des pierres de taille et des ecussons vitres et autres etoffes des dites chapelles pour les employer au nouveau edifice, et au surplus les dits paroissiens distribueront au plus donnant et dernier encherisseur toutes les autres tombes du corps chanceau de la dite eglise n'estant pas avant ce jour arrenté a heure de prone et devant le dit sieur recteur, et ne pourra aucun noble les encherir et sauf aux dits paroissiens contribuables qui ont avant ce

jour des tombes arrentes en la dite eglise, de les pouvoir avancer es le haut du dit chanceau a meme rang quils les ont a present sous les memes rentes anciennes et avant que autres puissent encherir ni aucun autre tombe et applacement ; de tout quoi avons rédigé notre proces verbal par ecrit, icelui fait delivrer par nos adjoint aux dits paroissiens a tous autres y denommés pour leur servir valloir ou il appartiendra. Fait les dits jour et an que dessus sous nos signs, des procureur du roy et procureur fiscal, des dits dame de Plœuc, dame de Meslean, sieur du Froutyven, Lezeret, du Bois, les signes du dit sieur recteur, de maitre Yves Helary curé de la dite paroisse, du dit Guivarnh a la requête des dits autres paroissiens qui ont dit ne sçavoir signer, le sign du dit Lestobec, les contre marche du dit Jac qui ont pour les dits vieil et nouveau edifice ; en chacun cy attaché en deux peaux de nous parafe au milieu, de chacun des dits portraits sous le signe de nostre dit adjoint. »

Dans la nuit du 14 au 15 Avril 1718, le tonnerre tomba sur 24 églises situées entre Landerneau, Lesneven et Saint-Pol, dans lesquelles on sonnait les cloches pour écarter la foudre.

« L'église de Gouesnou fut entièrement détruite. On y vit trois globes de feu de 3 pieds et demi de diamètre, se réunir et se diriger vers l'église qu'ils percèrent à deux pieds au-dessus du rez-de-chaussée, tuèrent deux personnes de quatre qui sonnaient et firent sauter les murailles et le toit, comme aurait fait la mine, de sorte que les pierres étaient semées confusément à l'entour, quelques-unes lancées à 26 toises, d'autres enfoncées en terre de deux ou trois pieds. Des deux hommes épargnés il en restait un

dont on ne put tirer autre chose si non qu'il avait vu l'église tout en feu, crouler au même instant. Son compagnon survécut sept jours à l'accident sans se plaindre d'aucun mal, mais il était dévoré d'une soif brûlante qu'il ne pouvait éteindre » (1).

Le 20 Décembre 1774, M. Corre, recteur de Gouesnou, un peu en retard pour les renseignements réclamés de l'Evêché, sur l'état de la mendicité en Léon, adresse à Mgr de la Marche la lettre suivante :

« MONSEIGNEUR,

« La religion et la charité m'engagent certainement à être sensible aux malheurs des pauvres de la paroisse de Gouesnou. Je prie votre Grandeur d'être persuadée de ma sensibilité à leur égard, et de mon exactitude à donner relativement à ces membres de Jésus-Christ qui me seront toujours chers, toutes les instructions dont je serai capable. Si je n'y ai pu employer, Monseigneur, toute la célérité que vous exigez c'est que j'ai voulu être plus exact et que je n'avois pas pu acquérir depuis le peu de temps que je demeure sur cette paroisse, la connoissance suffisante des pauvres de l'endroit que je croyois en plus petit nombre que je ne les ai trouvés.

« 1^o Je trouve, Monseigneur, sur la paroisse de Gouesnou environ vingt-six familles réduites pendant un temps considérable de l'année à la mendicité. Elles peuvent former un total de cent vingt cinq pauvres ou davantage. Il y a encore, Monseigneur, au moins autant de familles qui par la modicité leurs fermes étant obligées de vendre leur denrées dans un temps desavantageux pour payer

(1) *Magasin pittoresque*, 1888, p. 195. (Extrait d'une notice sur Lesneven, imprimée en 1825.)

leurs seigneurs, et d'en acheter ensuite celles qui sont nécessaires à sa vie, à grands frais et souvent à crédit depuis environ le mois de mai jusqu'à la récolte, sont réduites à un état presque aussi misérable et souvent plus malheureux que la mendicité. Le reste de la paroisse, Monseigneur, qui ne forme, je crois, en tous, tout au plus qu'un total de mille âmes, vit sans nécessité et sans aisance.

« 2^o Je crois, Monseigneur, que le principe et la source de la misère, en Goueznou, vient de la cherté des denrées nécessaires à sa vie, de la cherté et de la pénurie des terres labourables, qui font que les cultivateurs tachent de se suffire à eux-mêmes et de s'entraider même sans donner à gagner au journalier qui n'a qu'un salaire presque toujours incapable de soutenir sa famille, ce qui le nécessite quelquefois à mendier, lui est par là une occasion de tomber dans la paresse.

« 3^o Je crois cependant que s'il y a quelqu'un qui mandie par paresse le grand nombre des mandians est celui des enfants, des vieillards et des personnes infirmes.

« 4^o Je crois qu'un moyen de supprimer, ou au moins de diminuer la mendicité dans cette paroisse seroit de trouver celui d'occuper les journaliers, soit en leur procurant préférentiellement à quelques fermiers, des places aux ouvrages de Brest, soit en les occupant aux grands chemins pour le soulagement des convoyeurs, et en fournissant aux femmes et enfants qui ne peuvent travailler que dans leurs maisons, un ouvrage qui leur donnât quelque profit, et qu'ils puissent trouver une ressource pour apprendre quelques métiers et un soulagement dans leurs maladies.

« 5^o Mais, dans la paroisse de Goueznou, Monseigneur, il n'y a ni hôpital, ni fond, ni aucun casuel pour le soulagement des pauvres.

« 6^o Un moyen, je crois désirable d'y en établir un, seroit d'obtenir que chaque particulier qui y a des terres dont il n'y consomme pas le produit, veuille bien y répandre une partie des aumones qu'il donne peut-être quelquefois ailleurs à des pauvres moins dignes. Je crois qu'on pourroit par là former un fond bien secourable pour les pauvres.

« J'ai été à lieu, Monseigneur, de connaître votre charité à leur égard, je ne doute point que toujours industrieuse à les secourir elle ne vous suggère des moyens qui me sont inconnus de soulager une paroisse qui a le bonheur de vous avoir pour seigneur spirituel et temporel. J'aime à me flatter que vous voudrez bien lui accorder une protection particulière.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la soumission la plus grande, Monseigneur;

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« E:J: CORRE, *Rr de Goueznou.*

« Goueznou, le 20 Décembre 1774. »

FONTAINE DE SAINT-GOUESNOU

Dans la Vie de saint Gouesnou il est écrit que, lorsqu'il construisait son monastère, une seule chose l'incommodait, c'était la disette d'eau, qu'il fallait aller quérir bien loin de là ; mais Dieu lui révéla un certain endroit où, ayant foui deux pieds en terre, il trouva une bonne source d'eau vive.

A 10 ou 15 mètres du portail Ouest de l'église, au bas d'une déclivité, est la fontaine monumentale du saint Patron. Au milieu d'un bel enclos carré de 5 m. 50 de côté, se trouve un bassin quadrangulaire qui en renferme

un autre de forme ronde, à un niveau inférieur. L'eau s'écoule par un caniveau en granit percé de trois cuvettes rondes pour les ablutions des pèlerins. Le mur de clôture, d'une épaisseur de 0 m. 60, est en très bel appareil de pierres de taille avec chaperon en double doucine. Toute l'enceinte, en contrebas de 1 m. 70 en moyenne du terrain environnant, est pavée de dalles de granit, et on y descend de trois côtés par des échaliers et des marches. Tout autour, règne un banc de pierre pour le repos des malades et des pèlerins. Au milieu du côté Midi, est un petit autel surmonté d'une niche avec fronton en courbe surbaissée, et au pied de la statue de saint Gouesnou est sculpté l'écusson de Rolland de Neufville, qui fut évêque de Léon, de 1562 à 1613, *de gueules à un sautoir de vair*.

Des deux côtés de l'autel, sont deux sièges en pierre creusés au rond, dans le genre des anciennes chaires pontificales des basiliques de Rome. Étaient-ce deux sièges d'honneur pour les marguilliers chargés de maintenir l'ordre et préposés à la perception des offrandes les jours de grand pardon ? Cette fontaine a beaucoup de rapport avec celles de Saint-Jaoua, à Plouvien, de Saint-Roch, à Moëlan, et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Locronan, mais les surpasse toutes par ses belles dimensions et la noblesse de son style.

TROMÉNIE DE SAINT-GOUESNOU

Le comte Comore, rencontrant saint Gouesnou dans son ermitage, lui offrit, pour bâtir un monastère, autant de terre qu'il en pourrait clore de fossés en un jour. Le Saint accepta, prit une fourche, et, la traînant par terre, « il marcha environ deux lieues de Bretagne en quarré, et à mesure qu'il traînait ce bâton fourché, la terre, chose étrange, se

levait de part et d'autre et formait un gros fossé qui servait pour séparer les terres qui lui avaient été données, de celles de Comore ; lequel enclos a été toujours tenu en telle révérence qu'autrefois il servait d'asile et de lieu de refuge aux malfaiteurs et n'y eut-on osé rien semer ni labourer les terres comprises dans ce pourpris, pour les punitions arrivées à plusieurs, qui, ayant tenté de profaner ce lieu, avaient été châtiés de mort subite » (A. G.).

C'est l'origine et la raison de cette procession, encore en usage, qui, comme à Landeleau et à Locronan, a été instituée pour perpétuer les droits du Saint sur le territoire qui lui avait été concédé.

Ogée nous dit qu'à cette procession, Charles de Blois y porta les reliques en 1342 ; Jean V en 1417, et le duc Pierre en 1455 eurent également cet honneur (1). Ces personnages étaient pour la circonstance revêtus du surplis, et cet usage a continué pour les porteurs jusqu'à ces derniers temps.

Le 4 Mai 1803, M. Olivier Quéré, « desservant provisoire de Gouesnou, » écrivait à Mgr André :

« Le jour de l'Assomption de Notre Seigneur, se trouve à Gouesnou le pardon, qui est un des plus célèbres du diocèse et par son antiquité et le concours de monde qui y vient : il est d'un usage très ancien de faire, ce jour-là, une grande procession qui a au moins trois lieues de circuit. Les reliques de saint Gouesnou y étaient portées par des ecclésiastiques ou des nobles, nu pieds. Elle a été interrompue pendant la Révolution, mais à présent le vœu du bon peuple demande que cette procession se fasse, ce jour-là. Un peuple immense la faisait précédemment, et continue de faire *confusément* cette station, tous les ans,

(1) M. de Kerdanet estime que c'est à la procession de saint Gouesnou, en Saint-Brieuc, que figurèrent ces personnages.

sans être réunis au brancard portant les reliques de notre saint Patron. La piété de ces zélés chrétiens ne serait que plus animée à la suite du précieux dépôt que nous avons pu heureusement conserver. »

M. de Kerdanet nous dit que « cette procession a toujours été de stricte obligation, tellement qu'un jour de mauvais temps, le clergé n'ayant pas voulu la faire, les croix et les bannières quittèrent d'elles-mêmes l'église, firent la procession et s'arrêtèrent dans un coin de la paroisse, sous un arbre touffu appelé depuis *ar vezen voulous*, l'arbre de ve-lours, » à cause, sans doute, des bannières qui l'entouraient.

Voici comment se faisait autrefois cette procession, d'après les notes manuscrites de M. J. Cariou, 1860 :

« La paroisse de Guipavas se rendait processionnellement au lieu de Saint-Thudon pour se réunir à celle de Saint-Gouesnou ; on ne pénétrait dans l'enceinte réservée que les pieds nus. Là, les reliques des deux paroisses étaient placées sur les pierres, vieux débris de l'ermitage de Saint-Thudon ; un prêtre prononçait un discours de circonstance, puis le Recteur de Guipavas faisait baiser les reliques.

« Cette cérémonie terminée, les deux processions se remettaient en marche jusqu'à la limite des deux paroisses, indiquée par une croix en pierre qui existe encore à l'extrémité Ouest du village de Kermao ; on y faisait une station où, après une prière récitée devant les reliques posées sur le piédestal de la croix, on donnait les reliques à baiser, et les processions se séparaient pour retourner dans leurs paroisses respectives.

« Cette cérémonie ne se fait plus avec la même solennité ; la paroisse de Gouesnou est encore fidèle au rendez-vous, mais les reliques sont suivies d'une foule moins considérable. Guipavas ne s'y rend plus et ne participe à cet acte de dévotion que par l'envoi des reliques de saint

Pierre et de saint Paul, confiées à un marguillier qui les place sur les marches de la croix de pierre, sur le passage de la procession, non loin de l'enclos de Saint-Thudon. » (Extrait des notes manuscrites de M. J. Cariou, 1860.)

Au ^{xviii} siècle, les reliques de saint Conogan étaient exposées sur le parcours de la procession de Saint-Gouesnou, par les paroissiens de Beuzit-Saint-Conogan.

Aujourd'hui, bon nombre de ces usages sont tombés en désuétude, comme on pourra en juger par la relation suivante du cérémonial actuellement observé, que nous devons à l'obligeance de M. Duval, recteur de Gouesnou.

« Le matin de l'Ascension, après la messe des pèlerins, dite à cinq heures, la procession part de l'église paroissiale vers six heures ; on y porte la croix processionnelle, les reliques de saint Gouesnou dans un reliquaire spécial, puis, dans un autre reliquaire, les reliques de plusieurs Saints martyrs ; elles sont portées par des jeunes gens pris en général parmi ceux qui ont tiré au sort dans l'année ; pour remplir cet office, ils se débarrassent de leur habit et prennent un surplis sans manches ; chaque reliquaire est précédé d'une lanterne.

« La procession, qui doit parcourir le territoire dit le *Pénity*, sort du cimetière par la grille la plus rapprochée du presbytère, au chant de l'*Iste Confessor*, puis des Litanies des Saints.

« La première station a lieu à la croix de Penhoat ; la croix et les reliques font, trois fois, le tour du calvaire, pendant que l'on chante *O Crux ave*. Puis l'on s'engage dans un sentier couvert, au sortir duquel on s'arrête au haut d'un champ pour réciter *Pater, Ave, Gloria Patri* ; c'est la seconde station.

« A travers champs, on vient rejoindre la grande route de Guipavas, que l'on suit pendant quelque temps ; à deux ou trois cents mètres de là, on arrive au lieu appelé *Kador*

sant Gouesnou, la chaire de saint Gouesnou ; on se tourne vers le Sud, et l'on chante l'antienne *Sacerdos et pontifex* ; c'est la troisième station.

« On continue vers Saint-Thudon, où l'on s'arrête pour la quatrième station, à une croix qui se trouve dans un champ. On y récite *Pater, Ave, Gloria*.

« La cinquième station est en face du village de Corribin, sans que rien marque l'endroit précis ; on y récite encore *Pater, Ave, Gloria*. De là, on continue à se rapprocher de la grande route de Brest, pour arriver à la sixième station, devant la croix de Kergaradec. Chant de *O Crux ave*. Puis on traverse la route de Brest pour prendre celle de Lambézellec et, depuis une dizaine d'années seulement, on s'arrête dans une chapelle particulière pour chanter l'*Ave maris stella*.

« En revenant vers Gouesnou, on quitte la route pour entrer dans une prairie dite *Goarem-ar-Sant*, la prairie du Saint ; on y prie près d'une fontaine, dont on boit de l'eau avec des bols placés à cet effet pour l'usage des pèlerins ; c'est la septième station traditionnelle.

« Puis, huitième station à la chapelle de Kergroas, qui n'est ouverte qu'à cette occasion ; on y chante le *Magnificat* et, se rendant au bourg, on descend à la fontaine monumentale de Saint-Gouesnou pour y réciter *Pater, Ave, Gloria* ; de là, la procession passe par le bourg, chante *O Crux ave* devant la croix de Saint-Mémor pour rentrer à l'église au chant de l'*Iste confessor*. Il est environ neuf heures et demie, et l'on a parcouru environ quatre lieues depuis six heures du matin ; c'est dire à quelle allure on a marché, si l'on tient compte des temps d'arrêt aux stations et dans les villages traversés, car on s'y arrête aussi un instant pour permettre aux habitants de passer sous les reliques ; et comme cette procession accélérée a lieu à une époque de l'année où les chaleurs sont

souvent accablantes, sur divers points du parcours on a la charité de déposer une baratte d'eau et quelques bols pour le soulagement des pèlerins... »

CHAPELLES

1^o Chapelle de la Pierre.

Cette chapelle était un bénéfice sous le nom de *Gouvernement de la Pierre*, dont étaient présentateurs les seigneurs de Mesléan, puis de l'Archantel. Nous ne saurions dire positivement d'où lui venait ce titre singulier de « chapelle de la pierre ». Fait-il allusion à cette grande pierre que saint Gouesnou fit élever non loin de son monastère pour marquer la ligne extrême que les femmes ne pouvaient franchir (A. G.) ? Ou, plutôt, a-t-il quelque rapport avec une pierre dont parle M. de Blois, continuateur d'Ogée :

« A peu de distance du bourg, existe une petite chapelle dans laquelle on voit une pierre presque ronde et ayant environ 5 mètres de circonférence (1). Les uns la regardent comme un monument du culte druidique, les autres comme provenant de saint Gouesnou, qui aurait fait pénitence en s'imposant d'y laisser chaque jour son bras immobile pendant plusieurs heures. Elle était encore, il y a quelques années, dans un champ près de Kerangalet, et les pèlerins venaient y placer leurs membres atteints de maladie, pour en obtenir guérison. Un des

(1) Cette pierre, dite de Saint-Goueznou, épaisse de 0 m. 60 c., est percée vers son centre d'un trou d'un diamètre de 0 m. 15 c., dans laquelle on introduit le bras pour se guérir des rhumatismes. (*Bullet. Soc. Arch. Finistère*, tom. IV.)

curés l'a fait renfermer dans la petite chapelle où elle est maintenant, afin de la soustraire à ces pratiques superstitieuses. »

2° *Notre-Dame de Laurette.*

Chapelle du cimetière, où se desservait une chapellenie fondée par le S^r de Kergroas, à charge d'une messe basse le mercredi. Était en ruine en 1630. Cette chapelle est dite de Sainte-Anne, en 1813.

3° *Le Peniti.*

Chapelle dite du Peniti-Gouesnou. Le corps politique était présentateur d'une chapellenie qui y avait été fondée au revenu de 120 livres, à charge d'une messe matinale dimanches et fêtes.

Trois autres chapellenies se desservaient à l'église paroissiale :

Chapellenie d'écuyer Olivier de Kerlec'h, S^r de Penancreac'h ; revenu, 33 livres ;

Chapellenie de Jean Le Floch ; présentateur, le S^r de Kergroas ; maintenant, l'abbé de Saint-Germain ; 30 livres pour 30 messes par an à l'autel de Saint-Goulven ;

Chapellenie de Rolland Cloarec, dont les héritiers, qui en sont présentateurs, paient 53 livres pour une messe, le samedi, à l'autel du Rosaire.

RECTEURS DE GOUESNOU

1505. Olivier Kerliezeuc.

1544. François de Bosco, administrateur de la psallette Léon, en fut *annataire*.

- 1573. de Launay, chanoine de Léon, recteur.
- 1587. Décès d'Olivier Oliva.
- 1587-1616. Guillaume Touronce.
- 1630. Rubien Marché.
- 1652. Etienne de la Coste, archidiacre de Léon.
- 1669. O. de Penhoadic.
- 1695. Décès de Mathieu Gourlay.
- 1695. Pierre Le Papou, prêtre de Cornouaille.
- 1758. Décès de Laurent Bouchar.
- 1758-1773. Guillaume Mével.
- 1774-1782. Elie-Joseph Corre.
- 1782-1790. Yves-Bernard Le Sénéchal, de Pénanguer.
- 1792. Claude Le Gléau, curé constitutionnel ; Yves Talarmin, vicaire.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1806. Pochart, ordonné par Expilly, avait été curé de Lesneven.
- 1806-1809. Germain Marc, de Landerneau.
- 1809-1818. Thomas Cazuc, de Saint-Pol.
- 1818-1821. Jean-François Le Loutre, de Saint-Thégonnec.
- 1821-1825. Jean-Louis Tanguy, de Guiclan.
- 1825-1840. Pierre Cloarec, de Guiclan.
- 1840-1853. René Scouarnec, de Taulé.
- 1853-1857. François-Marie Siou, de Plabennec.
- 1857-1858. Charles-Dominique Gras, de Roscoff.
- 1858-1865. Jean-Edouard Le Goff, de Landerneau.
- 1865-1873. Jean-Louis-Marie Monot, de Plounévez-Lochrist.
- 1873-1881. Pierre-Vincent Cariou, de Plogonnec.
- 1881-1884. Alcide Péron, de Recouvrance.

- 1884-1889. Auguste-René Morgant, de Saint-Pol.
 1889-1900. Félix-Laurent Poullaouec, de Ploumoguier.
 1900-1908. Francis-Marie Duval, de Landivisiau.
 1908. Pierre Joncour, de Landudec.

VICAIRES

1830. Jean-Marie Berthou.
 1840. Joseph Le Gall.
 1848. Christophe Laot.
 1849. François-Marie Mazé.
 1856. Hervé Cadoret.
 1858. Louis-Marie Le Goff.
 1865. Jacques Guéguen.
 1870. Jean-Goulven Le Gac.
 1872. René-Marie Colin.
 1876. Hervé-Pierre Barré.
 1894. Yves-Marie Dénier.
 1906. Yves-Thomas Le Maout.

FAMILLES NOBLES

- Du Bois, S^r de Kerlosquet : *d'azur à 3 treffles d'argent.*
 Courtois, S^r de Bourgneuf-de Lézérec : *d'or à deux jumelles de sable, trois treffles de même en fasce entre elles.*
 Denis, S^r du Bois : *d'or à 3 fasces ondées d'azur, au pin de même sur le tout.*
 Gouzillon, S^r de Kergroas : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois pigeons de même, becqués et membrés de gueules ; devise : Sans fiel.*
 Jourdren, S^r de Mesléan : *de sable à une bande ondée d'argent, cotoyée de deux fers de lance de même.*

Pappe, S^r de Vieuxbourg : *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or ; devise : Point géhéné point géhénant.*

Penmarch, S^r de Mesléan : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à la tête de cheval d'argent, qui est Penmarch, aux 2 et 3 d'or à trois colombes d'azur, qui est du Colombier ; devise : Prest ve (Il serait à propos).*

Rivalen, S^r de Mesléan : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 quintefeuilles de même.*

De Saint-Gouesnou ou Langoueznou : *de gueules à la fasce d'or accompagnée de six besants de même.*